

CONDITIONS GENERALES APPLICABLES AUX CONTRATS MPS CONSOMMABLES

1. CONTRAT MPS ROMANDIE-CAMPUS

L'objet du contrat MPS est l'acquisition de consommables convenus dans ce contrat.

- 1.1 Le contrat MPS couvre uniquement la fourniture de marchandises (Consommables) pour les équipements spécifiés ci-dessus.
- 1.2 Le contrat MPS est basé sur la facturation des consommables aux tarifs indiqués ci-dessus.
- 1.3 Le contrat MPS est indépendant de tout autre contrat conclu par le Client en relation avec la (les) machine(s) concernées) : leasing, location, maintenance, etc.

2. TONERS ET CONSOMMABLES

- 2.1 Le Client déclare avoir pris connaissance des caractéristiques techniques des produits, et avoir, sous sa propre et entière responsabilité, porté son choix sur les consommables mentionnés ci-dessus.
- 2.2 Le Client s'engage à commander, en exclusivité à ROMANDIE-CAMPUS, les consommables pour les équipements définis ci-dessus.
- 2.3 Avec l'option MPS - gestion consommable, la commande se fait de manière automatique via un logiciel installé sur l'un des serveurs du Client selon les spécifications techniques fournies. Ce logiciel informera ROMANDIE-CAMPUS du niveau de la consommation des produits ainsi que de la nécessité de leur remplacement. Le Client accepte de recevoir toute livraison provenant de ce système automatique de gestion. Le Client doit s'assurer qu'il dispose du consommable nécessaire au moment où l'appareil indique que le consommable doit bientôt être changé.
- 2.4 La mise en place des consommables sur les équipements n'est pas incluse dans le contrat. Elle peut faire l'objet d'un contrat séparé.
- 2.5 Les ajouts de machines doivent se faire sous forme écrite. Elles font parties intégrantes du présent contrat.
- 2.6 Le Client s'engage à acheter ses futurs équipements HP à ROMANDIE-CAMPUS exclusivement pour continuer à bénéficier de prix préférentiels sur toutes les machines, toners, consommables, etc.

3. LIVRAISON

- 3.1 La livraison a lieu, dans la mesure du possible, dans les 48h suivant la commande. Elle se fera en tenant compte des spécificités du Client, telles que les heures d'ouverture et les plages horaires favorables. Les retards éventuels ne fondent cependant ni un droit de résiliation, ni de réparation pour le Client.
- 3.2 Les frais de livraison sont à la charge du Client.

4. Recyclage

- 4.1 ROMANDIE-CAMPUS s'engage à recycler les consommables usagés livrés dans le cadre de ce contrat et qui lui seraient retournés.

5. GARANTIE

- 5.1 ROMANDIE-CAMPUS garantit une exécution conforme au contrat conclu avec le Client. Les consommables sont garantis par les fabricants selon leurs conditions générales.

6. Durée

- 6.1 La durée minimum du contrat est définie dans l'accord cadre.
- 6.2 Les modifications apportées au parc (ajout, suppression d'équipement) pendant la durée du contrat n'ont pas d'incidence sur la durée contractuelle.

7. Résiliation anticipée

- 7.1 ROMANDIE-CAMPUS peut résilier le MPS Consommables par communication écrite au Client, au cas où celui-ci n'effectue pas un paiement exigible ou viole une autre disposition essentielle du contrat. Pour que le contrat puisse ainsi être résilié, il faut que le Client ait été informé par écrit de la violation et que celle-ci n'ait pas été réparée dans un délai de 10 jours après réception de la communication.
- 7.2 En cas de non-respect de la clause 2.5., une résiliation anticipée peut être appliquée.
- 7.3 ROMANDIE-CAMPUS se réserve le droit de modifier les prix et leur structure en tout temps, sans communication. ROMANDIE-CAMPUS se conforme à l'offre, autant en hausse qu'en baisse des prix.
- 7.4 Le point 7.3 annule et remplace les autres Conditions Générales

8. FACTURATION ET PAIEMENTS

- 8.1 Le Client s'engage à payer les sommes indiquées au recto du présent document.
- 8.2 Les factures sont émises en francs suisses et doivent être payées par le Client dès leur réception. En cas de retard dans les paiements du Client, ROMANDIE-CAMPUS est en droit de suspendre ses prestations. Les frais éventuels liés aux retards peuvent être mis à la charge du Client et les intérêts de retard sont réservés.
- 8.3 Toute facture qui n'est pas contestée dans les 10 jours est réputée acceptée. Si le Client conteste une facture, il devra fournir à ROMANDIE-CAMPUS toutes les informations nécessaires pour résoudre cette contestation.
- 8.4 Les consommables livrés restent la propriété de ROMANDIE-CAMPUS jusqu'au règlement intégral de leur prix.

9. ABSENCE DE RENONCIATION

- 9.1 La renonciation par l'une des parties à faire valoir à un moment donné un droit découlant du contrat ne saurait être interprétée comme une renonciation définitive à ce droit.

10. CLAUSES DE SAUVEGARDE

- 10.1 Le fait qu'une disposition du contrat MPS Consommables soit inopérante, inapplicable ou non valable n'affecte en rien l'application des autres dispositions. Dans un tel cas, les parties s'entendent pour mettre en œuvre une solution conforme au droit.

11. FORCE MAJEURE ET EMPECHEMENT NON FAUTIF

- 11.1 Aucune des parties ne pourra être tenue pour responsable du retard ou du défaut d'exécution d'une de ses obligations ou d'un de ses engagements (entièrement ou partiellement), si ce retard ou ce défaut d'exécution est dû à un cas de force majeure.
- 11.2 En cas d'incapacité d'une des parties à exécuter ses engagements ou obligations résultant du présent contrat MPS Consommables comme conséquence directe ou indirecte d'une non-exécution ou d'un retard de ce type, cette partie devra notifier par écrit à l'autre partie cette incapacité en invoquant les motifs. Ces engagements et ces obligations seront suspendus en conséquence aussi longtemps que la partie est incapable de les exécuter. La partie doit informer par écrit l'autre partie dès que ces motifs auront disparus.

12. DISPOSITIONS FINALES

- 12.1 Le droit suisse est applicable.
- 12.2 Pour tout litige découlant du présent contrat, les parties font éléction de for devant les tribunaux du siège de Romandie-Campus SA, à savoir devant les tribunaux de Sion (Valais).

..... , le

Lieu et date

Romandie-Campus SA

La / Le Preneur du contrat

.....